

1 PHOTO

2 TIMBRES

- Chèques
- Adhésion
- Règlement complet...



# DOSSIER D'INSCRIPTION

Version 02/09/2022

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

20 rue Raphaël - 13008 Marseille

04 91 79 96 81

contact@lsfmed.org

www.lsfmed.fr

SIRET : 329 368 823 00 111

NAF : 8559 A

Association Loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général

Affiliation à la Fédération Nationale des Sourds de France

Numéro de déclaration d'activité : 93 13 00 793 13



# 1. Renseignements sur le stagiaire

Madame     Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Adresse Mail \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

## Niveau de LSF

Débutant  Oui

Non

Niveau acquis  A1

A2

B1

Lieu de formation précédent

Visuel-LSF PACA ou LSF Med

Autre organisme de formation\*

**\*ATTENTION :**

Dans ce cas, une évaluation de votre niveau est requise pour pouvoir intégrer la formation qui vous intéresse.

Sans cette évaluation, votre inscription ne pourra pas être prise en compte.

## En cas de financement par un tiers

(Formation continue ou prise en charge)

Nom de l'entreprise (organisme financeur) \_\_\_\_\_

Personne chargée du dossier \_\_\_\_\_

Adresse Mail \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

## Autorisation Parentale

Pour les stagiaires de 15 à 18 ans non émancipés

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) \_\_\_\_\_, responsable légal de (NOM et Prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_, autorise mon enfant à s'inscrire à la formation dispensée par l'association LSFMED.

A

Le ... / ... / ...

Signature

## 2. Choix de la formation

### Cours intensifs Marseille

Session choisie : \_\_\_\_\_ Niveau

<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 12
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 13
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 14
		<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 15
		<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 16

### Cours intensifs Vacances Scolaires

Niveau choisi  1  2  3

Lieu  MARSEILLE  NICE  
 AVIGNON  TOULON

### Cours hebdomadaires

Niveau choisi  1  2  3

Lieu  MARSEILLE  NICE

### Cours du soir

Niveau choisi  1 et 2  3 et 4

Lieu  MARSEILLE  NICE  TOULON

## 3. Coût de la formation

Financement	Tarif pour 1 niveau	Nombre de niveaux	Total
Tarif PLEIN (individuel)	<b>210 €</b>		
Tarif REDUIT (Demandeurs d'emploi, étudiants, famille de Sourde, etc..)	<b>180 €</b>		
Tarif SPECIFIQUE (Parents d'Enfant Sourde / Enfant de Parent Sourde : <b>1 Module offert par cycle</b> )	<b>180 €</b>		
PRISE EN CHARGE	<b>285 €</b>		
CPF	<b>540 €</b>		
Formation Continue	<b>600 €</b>		
<b>ADHESION ANNUELLE</b>			<b>15 €</b>
<b>COÛT TOTAL DE LA FORMATION</b>			

## 4. Contrat de formation (pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation)

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation Langue des Signes Française Méditerranée, dont le siège est LSFMED

N° Siret : 329 368 823 00111 – Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 93 13 00 793 13 auprès du Préfet de la région PACA

2) **Le stagiaire (Nom, Prénom et Adresse)** \_\_\_\_\_

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Langue des Signes Française ».

### ARTICLE 2 : NATURE ; PROGRAMME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l'apprentissage de la Langue des Signes Française.

Sa durée est fixée à : \_\_\_\_\_ heures de formation (30 heures par niveau)

Le programme de l'action de formation figure en annexe du dossier d'inscription.

Une attestation de formation justifiant du nombre d'heures de cours suivies sera remise au stagiaire ainsi qu'une attestation de compétences en Langue des Signes Française à la fin de chaque cycle soumis aux directives du CECRL, sous réserve qu'il ait réussi l'évaluation correspondante.

### ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRES

Aucun niveau de connaissances n'est demandé au stagiaire pour l'entrée en formation au niveau débutant. Pour une inscription à partir du niveau 2, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau directement inférieur à celui d'entrée.

### ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Elle est organisée pour un effectif de 4 à 12 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle de connaissances sont établies en accord avec les directives du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les conditions détaillées figurent en annexe du dossier d'inscription.

Les personnes chargées de la formation sont toutes des Sourds titulaires du DPCU Spécialisation d'Enseignement de la Langue des Signes Française, du PE-LSF ou du DU-Formateur de LSF.

### ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à \_\_\_\_\_ euros (hors adhésion annuelle).

Le stagiaire s'engage à payer la prestation en joignant 3 à 5 chèques à son dossier d'inscription, qui seront encaissés de la manière suivante :

- Un chèque d'acompte de 30 % de la somme totale qui sera encaissé par LSF Med après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat,
- Un chèque d'un montant de 15 euros correspondant à l'adhésion annuelle à l'association LSF Med qui sera encaissé en même temps que le chèque d'acompte, soit après le délai de rétractation,
- Un chèque de paiement du solde qui sera encaissé le mois d'entrée en formation OU trois chèques (si le stagiaire a choisi un règlement en 3 fois) qui seront encaissés mensuellement à partir de la semaine d'entrée en formation.

### ARTICLE 7 : ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas d'annulation ou d'interruption de la formation par l'organisme de formation ou par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- En cas d'annulation par le stagiaire passé le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, l'acompte de 30%, ne peut être remboursé. Les autres chèques ne sont pas encaissés et lui sont retournés par voie postale.
- En cas d'annulation par l'organisme de formation, l'acompte de 30% versé par le stagiaire lui est remboursé. Les autres chèques ne sont pas encaissés et lui sont retournés par voie postale.
- En cas d'interruption par le stagiaire en cours de formation, la totalité du prix de l'action de formation est due. Tous les chèques sont encaissés aux dates prévues et aucun remboursement ne peut être demandé.
- En cas d'interruption par l'organisme de formation en cours de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur au présent contrat.
- Si l'élève échoue en fin de cycle, il est contraint d'arrêter la formation mais peut revenir lors de prochaines sessions pour refaire le cycle et si réussite, poursuivre la formation.

### ARTICLE 8 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Pour le stagiaire (Nom, prénom et signature)

Pour l'organisme de formation (Nom, qualité, signature et cachet)

# 5. Contrat de formation (pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation)

## Cet exemplaire vous sera retourné signé dès réception de votre dossier d'inscription

Entre les soussignés :

3) L'organisme de formation Langue des Signes Française Méditerranée, dont le siège est LSFMED

N° Siret : 329 368 823 00111 – Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 93 13 00 793 13 auprès du Préfet de la région PACA

4) Le stagiaire (Nom, Prénom et Adresse) \_\_\_\_\_

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Langue des Signes Française ».

### ARTICLE 2 : NATURE ; PROGRAMME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l'apprentissage de la Langue des Signes Française.

Sa durée est fixée à : \_\_\_\_\_ heures de formation (30 heures par niveau)

Le programme de l'action de formation figure en annexe du dossier d'inscription.

Une attestation de formation justifiant du nombre d'heures de cours suivies sera remise au stagiaire ainsi qu'une attestation de compétences en Langue des Signes Française à la fin de chaque cycle soumis aux directives du CECRL, sous réserve qu'il ait réussi l'évaluation correspondante.

### ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRES

Aucun niveau de connaissances n'est demandé au stagiaire pour l'entrée en formation au niveau débutant. Pour une inscription à partir du niveau 2, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau directement inférieur à celui d'entrée.

### ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Elle est organisée pour un effectif de 4 à 12 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle de connaissances sont établies en accord avec les directives du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les conditions détaillées figurent en annexe du dossier d'inscription.

Les personnes chargées de la formation sont toutes des Sourds titulaires du DPCU Spécialisation d'Enseignement de la Langue des Signes Française, du PE-LSF ou du DU-Formateur de LSF.

### ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à \_\_\_\_\_ euros (hors adhésion annuelle).

Le stagiaire s'engage à payer la prestation en joignant 3 à 5 chèques à son dossier d'inscription, qui seront encaissés de la manière suivante :

- Un chèque d'acompte de 30 % de la somme totale qui sera encaissé par LSF Med après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat,
- Un chèque d'un montant de 15 euros correspondant à l'adhésion annuelle à l'association LSF Med qui sera encaissé en même temps que le chèque d'acompte, soit après le délai de rétractation,
- Un chèque de paiement du solde qui sera encaissé le mois d'entrée en formation OU trois chèques (si le stagiaire a choisi un règlement en 3 fois) qui seront encaissés mensuellement à partir de la semaine d'entrée en formation.

### ARTICLE 7 : ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas d'annulation ou d'interruption de la formation par l'organisme de formation ou par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- En cas d'annulation par le stagiaire passé le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, l'acompte de 30%, ne peut être remboursé. Les autres chèques ne sont pas encaissés et lui sont retournés par voie postale.
- En cas d'annulation par l'organisme de formation, l'acompte de 30% versé par le stagiaire lui est remboursé. Les autres chèques ne sont pas encaissés et lui sont retournés par voie postale.
- En cas d'interruption par le stagiaire en cours de formation, la totalité du prix de l'action de formation est due. Tous les chèques sont encaissés aux dates prévues et aucun remboursement ne peut être demandé.
- En cas d'interruption par l'organisme de formation en cours de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur au présent contrat.
- Si l'élève échoue en fin de cycle, il est contraint d'arrêter la formation mais peut revenir lors de prochaines sessions pour refaire le cycle et si réussite, poursuivre la formation.

### ARTICLE 8 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Pour le stagiaire (Nom, prénom et signature)

Pour l'organisme de formation (Nom, qualité, signature et cachet)

## 6. Questionnaire de positionnement

Nom Prénom :

Poste/fonction :

### Evaluation des pré-requis :

1/ Quelle formation allez-vous suivre au sein de notre organisme ?

2/ Mes connaissances sur le sujet de la formation ?

3/ Avez-vous déjà suivi une formation dans ce domaine, si oui laquelle ?

4/ Connaissez vous quelques signes de la LSF ? Si oui lesquels ?

### Evaluation des besoins :

1/ Mes attentes par rapport à cette formation ?

2/ Mes craintes et mes freins par rapport à cette formation ?

3/ Connaissez vous une personne sourde ou malentendante dans votre entourage ?

4/ Souhaitez vous suivre la formation dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel ?  
Lesquels ?

## 7. Pièces à fournir

**ATTENTION, Si une pièce est manquante, l'inscription ne sera pas prise en compte**

- Pages 1 à 4 du dossier d'inscription complétées
- 1 photo d'identité
- 2 timbres au tarif en vigueur
- 1 chèque d'adhésion d'un montant de 15 €
- 1 chèque d'acompte de 30%, soit : €
- Paiement du solde :
  - Chèque 1 :  
Eventuellement
  - Chèque 2 :
  - Chèque 3 :

### Tarif REDUIT

### Tarif SPECIFIQUE (Parents d'Enfant Sourd / Enfant de Parent Sourd)

Ajoutez les documents suivants :

- Un justificatif attestant de l'accès au tarif réduit ou au tarif spécifique

### Prise en Charge

### FORMATION CONTINUE

Ajoutez les documents suivants :

- Copie de l'accord de prise en charge par l'organisme financeur

Dossier COMPLET à envoyer à l'adresse suivante :

**LSF Med  
Dossier d'inscription  
20 Rue Raphaël  
13008 MARSEILLE**